



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation

Rapport oral du Président du groupe de travail

Visite du Secrétaire général de la CNUCED et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans la matinée, M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED, et M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, se sont adressés aux membres du groupe de travail. M. Ricupero a principalement parlé de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Bruxelles en mai prochain. Il a invité le BIT à participer activement à la préparation et au déroulement de cette conférence. M. Lubbers, se référant à son expérience du monde politique et du monde universitaire, a souligné que les questions de gouvernance sont au cœur du travail du HCR. L'un et l'autre ont jugé important pour leur travail un resserrement de la collaboration avec l'OIT et avec ses mandants tripartites. En réponse à diverses questions, les deux orateurs invités ont précisé leur vision d'avenir et leur analyse de la mondialisation et de son impact sur le mandat de leurs organisations respectives.

Au cours du débat, des membres du Conseil d'administration se sont félicités des intéressantes observations des deux orateurs, qui font ressortir l'utilité de l'approche fondée sur le travail décent pour la lutte contre la pauvreté ainsi que la nécessité de la promouvoir par un effort de collaboration du système multilatéral. Un compte rendu sommaire des discussions avec MM. Ricupero et Lubbers sera préparé et mis à la disposition des membres du Conseil d'administration pour que le groupe de travail puisse s'y référer.

Lutte contre la pauvreté et travail décent à l'heure de la mondialisation

Durant les discussions de l'après-midi, les groupes employeurs et travailleurs ainsi qu'un certain nombre de représentants des gouvernements et des organisations internationales ont formulé des commentaires au sujet du document GB.280/WP/SDG/1.

Tous les intervenants sont convenus que la lutte contre la pauvreté occupe une place importante dans le mandat de l'OIT et ont approuvé les options que le Bureau propose dans son document en vue d'affiner l'approche fondée sur le concept de travail décent, de telle sorte que l'OIT puisse contribuer plus efficacement aux efforts de la communauté internationale visant à atteindre les objectifs convenus en matière de développement. Un certain nombre de commentaires détaillés ont été formulés. Ils seront pris en compte dans la suite des travaux.

Le groupe des employeurs s'est dit préoccupé que le document, en traitant à la fois de la pauvreté relative et de la pauvreté absolue, risque de détourner l'Organisation de sa priorité, qui doit être de combattre la pauvreté extrême que l'on observe dans les pays les plus pauvres. C'est sur cela que l'OIT doit axer ses efforts et non sur le problème, différent, des inégalités. Les employeurs ont aussi souligné que la croissance est essentielle et que la création d'emplois est d'une importance capitale dans l'approche fondée sur le concept de travail décent. D'autres composantes du travail décent pourraient, s'agissant de la pauvreté absolue, exiger trop d'efforts et il faut donc adopter une approche raisonnable.

Le groupe des travailleurs a estimé que le document n'insiste que sur le volume de l'emploi et qu'il aurait fallu faire plus de place à la liberté d'association, à la négociation collective et au dialogue social, qui sont d'importants moyens pour les pauvres de faire avancer leurs revendications. La pauvreté dans les pays riches reste un grave problème et ne doit pas être oubliée, même si l'on donne la priorité aux plus pauvres, qui vivent dans le monde en développement. Les travailleurs déplorent par ailleurs que, pour l'instant, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) semblent, pour l'essentiel, reprendre les vieilles formules de la Banque mondiale, sous un nouvel emballage, que les pays en développement demeurent désavantagés lorsqu'ils négocient avec la Banque et le Fonds pour obtenir leur appui et que le processus ne prenne guère en considération les questions d'emploi et le dialogue social. L'OIT doit axer ses efforts sur le renforcement des capacités avec les syndicats et les organisations d'employeurs des pays en développement. Le groupe des travailleurs a demandé des informations complémentaires au Bureau au sujet de ses activités concernant les DSRP ainsi qu'une évaluation de leur utilité pratique s'agissant de faire progresser le travail décent et reculer la pauvreté.

Les délégués des gouvernements se sont généralement félicités des informations figurant dans le document et de l'approche suggérée pour les travaux futurs du BIT. L'idée a été avancée qu'un effort d'analyse et d'évaluation de l'impact des activités du BIT faciliterait les discussions futures.

Un certain nombre d'orateurs ont souligné que la création d'emplois représente un énorme défi, notamment dans les pays en développement les plus grands, et ils ont instamment demandé que, dans l'approche fondée sur le travail décent, cette question soit considérée comme prioritaire. Le calendrier et l'échelonnement des améliorations de la qualité du travail dépendront de la situation socio-économique de chaque pays. Il a été avancé que les possibilités d'accélération des créations d'emplois sont liées, notamment, à l'accès aux marchés des pays industriels et aux moyens financiers, notamment l'aide publique au développement. L'OIT devrait renforcer sa collaboration avec d'autres institutions afin de maximiser les contributions respectives de chacune sous une forme cohérente, mais certains délégués ont souligné que cela ne doit pas déboucher sur une conditionnalité sociale. La cohérence est nécessaire aux niveaux local, national, sectoriel et international et il faut éviter les doubles emplois et le gaspillage, y compris dans les études de la pauvreté.

Les délégués de certains gouvernements ont souligné que la pauvreté, du fait qu'elle présente de multiples facettes, exige que soient adoptées des stratégies intégrées et que l'OIT a l'opportunité de montrer la voie en plaçant le travail décent au centre du cadre de

développement visant à faire reculer la pauvreté. Les activités de recherche et les activités consultatives du BIT sont un tremplin, et un certain nombre d'orateurs ont déclaré attendre avec beaucoup d'intérêt les premiers rapports et évaluations des activités entreprises par le BIT pour concrétiser le concept de travail décent dans le cadre du processus des DSRP. Les possibilités de coopération avec les organismes d'aide bilatéraux et avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les institutions multilatérales, ont été soulignées, et les délégués de certains pays donateurs ont déclaré approuver l'approche décrite dans le document et souhaité collaborer avec le Bureau à sa mise en œuvre.

A propos des remarques faites le matin par M. Ricupero au sujet de l'ampleur du défi que représente la pauvreté dans les pays les moins avancés, il a été souligné que la pauvreté reste aussi un grave problème dans un certain nombre de pays en développement, pas seulement dans les PMA, et que la priorité donnée aux plus pauvres ne devrait pas exclure ces pays de l'aide du BIT et de la communauté internationale dans son ensemble. D'autres commentaires ont été formulés par les délégués. Il a notamment été reconnu que la relation entre l'intégration internationale, la croissance et la réduction de la pauvreté est complexe et que les facteurs endogènes restent importants. Il est nécessaire de poursuivre les recherches et les discussions, notamment sur la base d'études de cas par pays, afin de mieux comprendre comment une plus grande ouverture peut se solder par une amélioration des performances économiques et par un recul de la pauvreté. De ce point de vue, la formation a une importance capitale. Il a été indiqué que, comme la pauvreté se concentre en milieu rural, où elle frappe notamment les salariés et leurs familles, le BIT devrait redoubler d'efforts pour aider à régler les problèmes de ce secteur. Beaucoup de pays doivent réduire l'écart social et économique entre secteur formel et secteur informel, ce qui exige une action au niveau local par la promotion de réseaux d'organisations d'entraide, de coopératives, d'institutions de microfinancement, de micro-entreprises, d'administrations locales et d'organisations locales d'employeurs et de travailleurs. L'appui du BIT aux efforts qui sont faits pour combattre l'exclusion sociale occupe une place importante dans les activités qu'il mène contre la pauvreté sur la base du concept du travail décent.

Document sur les activités proposées en vue d'élargir la base de connaissances pour les travaux du groupe de travail

Tous les intervenants qui ont fait des observations concernant le document (GB.280/WP/SDG/2) ont approuvé les activités proposées. Le groupe des employeurs a estimé qu'il contient des suggestions intéressantes mais que les activités devraient être mises en œuvre par l'Institut international d'études sociales plutôt que par le Groupe des politiques internationales. Le groupe des travailleurs a fermement appuyé les études proposées mais s'est déclaré préoccupé que l'examen d'autres points suggérés en novembre dernier ne soit pas poursuivi. En particulier, il faudrait que le Bureau examine de beaucoup plus près les raisons de l'expansion spectaculaire des zones franches d'exportation ces dernières années et les diverses façons dont les décisions en matière d'échanges commerciaux et d'investissements peuvent compromettre les normes du travail. Un délégué gouvernemental a demandé instamment au Bureau d'accroître ses capacités de recherche macro et microéconomique; un autre s'est félicité du partenariat prévu dans le projet relatif aux répercussions de la mondialisation sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, et ajouté qu'il faudrait évaluer le rôle et les effets des politiques des institutions internationales ayant trait à la mondialisation, à l'emploi et au secteur informel.

Priorités futures du groupe de travail

En fin de matinée, le Directeur général a évoqué les orientations stratégiques que le groupe de travail pourrait adopter. Deux aspects doivent être pris en compte.

D'abord, le groupe de travail est un instrument propre à l'OIT qui a beaucoup contribué à promouvoir les échanges à l'intérieur du Bureau et avec d'autres organisations internationales, et à élaborer de nouveaux moyens d'action. Ainsi, c'est dans le groupe de travail qu'est née l'idée de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ensuite, de plus en plus, on souhaite comprendre les questions ayant trait à la mondialisation; on se préoccupe aussi beaucoup de sa dimension sociale et de la nécessité d'élaborer de nouveaux cadres d'action et on attend du système multilatéral qu'il réponde à ces questions. Le groupe de travail contribue largement à ce que ces attentes soient satisfaites.

L'adoption du concept de travail décent qui structure les activités du BIT permet au Bureau de mieux prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation.

- Premièrement, ce concept permet une approche mieux intégrée des activités du BIT.
- Deuxièmement, c'est un instrument de développement, étant entendu que les personnes et leurs besoins doivent être au centre de celui-ci, ce qui accroît la capacité de l'Organisation de répondre à certaines des principales préoccupations que la mondialisation suscite.
- Troisièmement, le travail décent a permis de donner une identité à l'action de l'OIT dans son dialogue avec d'autres institutions multilatérales.

Le Directeur général a fait observer que le système international est conscient qu'une approche plus intégrée est nécessaire, mais les progrès dans ce sens ne sont pas suffisants. Il a souligné que nous atteignons les limites analytiques et tactiques d'une approche fragmentaire d'un phénomène de plus en plus complexe et intégré. L'évolution du programme de l'OIT permet de renforcer le groupe de travail. Dans le système multilatéral, il est l'entité la mieux placée pour examiner de façon intégrée la dimension sociale de la mondialisation et, de ce point de vue, sa composition tripartite n'est pas le moindre de ses avantages. Cette approche devrait permettre d'examiner à la fois mondialisation et monde du travail, ainsi que la façon dont le travail décent s'inscrira dans les activités de développement.

Le Directeur général a estimé que, pour que le groupe de travail puisse agir efficacement, il faudrait le renforcer. Il a évoqué plusieurs solutions possibles pour ce faire. Par exemple, le groupe de travail pourrait se réunir plus fréquemment, et des réunions ponctuelles pourraient être consacrées à des questions importantes; le groupe de travail pourrait procéder à des auditions ou constituer une commission internationale; un groupe de haut niveau pourrait être créé au sein du groupe de travail et des recherches plus approfondies pourraient être menées. Le Directeur général a indiqué qu'il ne s'agit que d'options mais qu'elles devraient être envisagées, ainsi que d'autres. Par ces suggestions, le Directeur général a dit qu'il cherchait à alimenter le débat sur l'orientation stratégique du groupe de travail.

Il a été convenu de l'importance des questions soulevées par le Directeur général. Nombre de délégués ont accueilli favorablement une ou plusieurs des suggestions. Chacun a estimé que le Directeur général devrait poursuivre les consultations sur ces points, qu'il fallait plus de temps pour évaluer ces idées et que le Bureau devrait préparer un document

à ce sujet. Je crois comprendre qu'il n'y a pas d'objection à ce que ce document soit examiné à une réunion du groupe de travail qui se tiendrait pendant la prochaine session de la Conférence internationale du Travail, à une date à déterminer, sous réserve que les dispositions pratiques voulues soient prises et que le document soit distribué suffisamment à l'avance pour que les membres du groupe de travail aient le temps de se préparer et que des consultations puissent avoir lieu au sein des groupes. Les modalités de cette réunion devraient être déterminées en accord avec le bureau du Conseil d'administration.

Genève, le 29 mars 2001.